grès de la colonisation française sur cette terre d'Afrique et le parti qu'on pourra en tirer encore dans l'avenir.

Il rappelle que les Romains ont mis plusieurs siècles à faire cette colonie, tandis que, depuis quinze ans que nous y exerçons notre protectorat, nous avons déjà obtenu des résultats très appréciables.

Le conférencier montre, d'après la configuration physique, les ressources offertes par les différentes parties de la Tunisie, les forêts et la culture des céréales dans le nord, la richesse du Sahel avec sa culture de l'olivier, puis encore les profits à retirer de la pêche sur ses côtes poissonnières et surtout de la pêche des éponges qui se chiffre par un produit de un million par an.

M. Dubois insiste sur une considération d'ordre ethnographique à savoir que nous nous trouvons en Tunisie en présence d'une population laborieuse qui, sous notre protectorat, développe encore ses moyens d'actions.

En résumé, nous avons, en la Tunisie, l'une de nos plus fructueuses possessions coloniales qui mérite qu'on s'y intéresse vivement.

La conférence de l'éloquent professeur de la Sorbonne a produit une excellente impression sur l'auditoire.

Avant de procéder à la distribution des récompenses aux lauréats du *Concours de Géographie*, M. *Paul Crépy* a offert une médaille d'honneur à M. Emile Cantineau, membre du Comité d'études.

La musique des Amis Réunis de Marcq prêtait son concours à cette fête.

Au Conseil municipal de Lille — Le Conseil municipal s'est réuni extraordinairement, dimanche, à dix heures du matin. Voici un compte-rendu sommaire de la séance.

Avant la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Ghesquière prend la parole.

Il lit un rapport sur la création de crèches municipales. Il demande au Conseil municipal d'autoriser l'Administration à louer, place Déliot, un immeuble qui peut être affecté à l'installation d'une crèche. Dans l'avenir, dit M. Ghesquière, nous espérons pouvoir établir à Fives une seconde crèche.

La question est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil autorise l'Administration à louer un immeuble qui permettra de transférer, place au Concert, l'école des garçons de la rue de la Bèdèle.

L'Ecole des Beaux-Arts. — M Vandenbergh vient de terminer un projet de transformation et d'aménagement de l'Ecole des Beaux-Arts. Ce projet est établi sur le devis de 165,038 francs.

Cette somme serait prélevée sur l'émission de deux millions provenant de l'emprunt de 24 millions fait en 1893.

M. Brackers-d'Hugo. — Je ne veux pas discuter aujourd'hui cette question, mais je me demande s'il est bien utile de dépenser 165,038 francs à l'aménagement d'un bâtiment qui, à première vue, ne paraît guère susceptible de grandes modifications.

M. Delory. — La Ville s'est trouvée dans cette situation : ou bien exécuter le projet de M. Cordonnier, dont la dépense s'élèverait à 2 millions ou 2 millions 1/2, ou aménager l'Ecole des Beaux Arts. Les ressources de la Ville ne lui permettaient pas de penser à réaliser actuellement le projet de M. Cordonnier, projet que la municipalité n'abandonne pas tout à fait, mais dont elle remet l'exécution à plus tard. La question est renvoyée à la commission des travaux.

Le conservatoire. — Un projet d'aménagement du conservatoire vient d'être également établi sur le devis de 149,128 francs. Les travaux sont urgents. Renvoyé à la commission des travaux.

L'Abattoir. — Un crédit de 1,500,000 fr. a été prévu pour les travaux d'agrandissement de l'Abattoir.

M. Gilquin, architecte, vient de remettre à l'Administration municipale un projet complet.

La première partie de ces travaux considérables consiste dans le démantèlement des fortifications qui entourent l'Abattoir. Ces premiers travaux sont évalués à 80,528 fr.; l'Administration demande au Conseil l'autorisation de mettre ces travaux en adjudication. Renvoyé à la commission des travaux.

Le rapport financier. — Ce rapport est relatif à la construction de Facultés.

M. Delesalle examine successivement le budget de chacun des six groupes de bâtiments universitaires :

1° L'Institut de chimie, dont la construction laisse un déficit de 83,541 fr.;

2° L'Institut des sciences naturelles : déficit, 132,665 francs;

3° Les Facultés de droit et des lettres : déficit, 241,761 francs;

4° Institut de physique : déficit, 74,410 francs;

5° Bibliothèque : Le bâtiment, qui, d'après les devis primitifs, devait coûter 300,000 fr. en est encore à son premier étage et 290,000 fr. ont déjà été dépensés. Un nouveau devis vient d'être établi par M. Delemer : l'achèvement de la bibliothèque nécessitera une dépense nouvelle de 484,103 fr.

M. Delesalle, par rapport aux ressources créées, le déficit pour l'ensemble des bâtiments universitaires s'élève à 1,248,535 francs.

M. Delesalle renonce, dit-il, à étaler à nouveau devant le Conseil les causes de cet énorme déficit et après quelques considérations générales sur les « anciens errements », il termine en annonçant qu'il sera bientôt obligé de prendre des mesures financières pour permettre à la Ville de faire face à ses obligations et pour tenir les promesses du programme socialiste.

M. Barrois demande le renvoi de ce rapport à la commission des finances pour l'examen de quelques chiffres, notamment la somme de 100,000 francs demandée par M. Rouzé, entrepreneur, pour suppléments de droits de douane ; mais après les observations de MM. Delory et Delesalle, M. Barrois renonce à sa proposition et les conclusions du rapport sont adoptées.

Le service des vidanges. — M. Staes-Brame donne lecture au Conseil d'un rapport sur la création d'un service de vidanges. Il expose les inconvénients de l'ancien système, celui du système actuel, « qui fait presque regretter les petits tonneaux », et termine en demandant au Conseil d'autoriser l'Administration à traiter le matériel et les propriétés immobilières de la Société des vidanges hilloises et à organiser un service municipal de vidanges.

M. Geoffroy, directeur de la Société, évalue son matériel et ses propriétés à 1,130,000 fr. La Ville rachète le tout au prix de 900,000 fr.; mais M. Geoffroy resterait pendant deux ou trois ans à la tête du service et toucherait 50 0/0 sur les bénéfices jusqu'à concurrence d'une somme de 230,000 fr.

Le rapport de M. Staes a été établi après les délibérations d'une commission spéciale composée des commissions des finances et des travaux.

M. Barrois. — Je tiens à déclarer publiquement que la question a été très sérieusement étudiée, soit dans les commissions, soit à huis-clos par le conseil. J'ai conclu moi-même un système préconisé par le rapport de M. Staes-Brame, celui de la reprise, car j'estime que c'est la seule façon de savoir à peu près ou l'on va.

M. Delesalle. — Par le fait même que le Conseil adoptera le rapport qui lui est présenté, il fera sienne l'idée des vidanges gratuites pour toutes les matières qui ne contiennent pas trop d'eau, et le prix de 3 fr. le mètre cube pour les matières plus diluées.

M. Verly. — Je suis heureux de voir que les idées qui sont exposées dans le rapport de M. Staes sont celles que j'ai toujours préconisées, en vain, sous l'ancienne Administration.

Enfin, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

L'Administration présentera au Conseil, dans une prochaine réunion, les articles du traité qui sera passé entre la Ville et la Compagnie des vidanges hilloises.

L'éclairage public. — M. Kolb s'étonne que la dépense de l'éclairage électrique de la ville ait dépassé de beaucoup, dans un temps donné, les prévisions établies. Il demande que l'Administration fasse contrôler sérieusement les appareils, leur énergie, et le nombre d'heures d'éclairage. Il regrette que ce contrôle n'ait pas encore été exercé. Il estime, quant à lui, que l'intensité des lampes électriques n'atteint pas les quinze ampères fixés par le cahier des charges.

M. Staes-Brame s'engage à donner satisfaction à M. Kolb.

M. *Brackers-d'Hugo demande un contrôle sérieux de* l'éclairage au gaz et se fait l'écho des plaintes d'un grand nombre de nos concitoyens.

M. Staes. — Le contrôle se fait régulièrement deux fois par mois, mais la défectuosité de l'éclairage au gaz réside complètement dans la faiblesse de la pression : 18 mm le jour et 20 la nuit. Cette pression est, à Paris, de 70 mm.

M. Verly. — *Le réseau s'agrandissant tous les jours,* et la pression déjà si faible n'augmentant pas, l'état de choses dont on se plaint n'a rien qui doive étonner.

M. Desurmont demande à l'administration quelle a été la réponse faite par la Compagnie du gaz à la notification qui lui a été faite dernièrement par la ville.

Il résulte des explications de M. Delory que « la Compagnie proteste contre la prétention émise par la Ville d'avoir la facilité de procéder elle-même à l'établissement d'un système d'éclairage autre que le gaz, tant public que privé, la ville s'arrogeant ainsi un droit qui ne lui est pas reconnu par les conventions. »

Nous avons longuement exposé cette question, nous n'y reviendrons pas.

Les médecins des hôpitaux. — M. Debierre demande la parole pour lire au Conseil la note suivante :

« Le Conseil, considérant :

« 1° Que la population pauvre qui peuple les hôpitaux a droit comme la population riche aux soins des meilleurs médecins et chirurgiens;

» 2° Que dans toutes les grandes villes, le recrutement de ces praticiens se fait par voie de concours;

» 3° Que partout, ils forment un corps médical honoré et respecté;

» Regrette que l'Administration des hospices de Lille ne suive pas l'exemple des autres villes, et émet le vœu :

» Que les fonctions de médecins et de chirurgiens des hôpitaux ne soient plus conférées qu'à la suite d'un concours et que seuls les élèves des Facultés de l'Etat puissent prendre part à ce concours. »

M. Debierre ajoute que ce n'est point une injonction, ni un ordre qu'il entend donner à l'Administration des hospices ; il ne veut pas non plus faire de questions personnelles ; il s'étonne *seulement* que l'Administration des hospices ait accepté si longtemps une si lourde responsabilité en désignant elle-même les médecins et les chirurgiens des hôpitaux.

Incident. — M. Werquin. — Tout en partageant, en principe, les idées de M. Debierre sur ce sujet, j'estime qu'il serait sage, avant de voter ce vœu, de demander à l'Administration des hospices quelles sont les raisons qui l'ont déterminée à choisir elle-même les médecins des hôpitaux.

M. Verly proteste, et n'envoie pas dire à M. Werquin qu'il trouve sa proposition absurde.

M. Barrois. — Je suis ici dans une position très délicate, en ma qualité de membre de l'Administration des hospices; je ne puis prendre la parole dans cette discussion ; d'ailleurs, ma manière de voir sur cette question est bien connue de vous.

M. Werquin insiste.

M. Barrois, vivement. — Je n'ai pas qualité pour répondre, Monsieur Werquin, mais je crois qu'il vaut mieux pour vous que je ne le fasse pas.

M. Debierre. — Parfaitement, c'est justement ce que j'allais dire.

Enfin, sur la proposition de M. Verly, le vœu de M. Debierre est divisé en deux parties. La première : « Y a-t-il lieu d'émettre le vœu que les fonctions de médecins et chirurgiens des hôpitaux ne soient plus accordées qu'après concours », est votée à la presqu'unanimité des voix.

Une demande de scrutin de M. Bergot n'obtient pas de succès.

La seconde partie : « Ne prendront part à ce concours que les élèves des Facultés de l'Etat », est également adoptée, mais MM. Desurmont, Kolb, Brackers-d'Hugo, Gossart et Meurisse, votent contre.

MM. Verly et Barrois s'abstiennent.

La séance est levée à midi.

Le déplacement de M. Vel Durand et les députés du Nord. — On lit dans l'*Eclair* :

« Les sénateurs et les députés du Nord se réuniront mardi prochain, en vue de se concerter sur l'interpellation que nous avons annoncée, au sujet du récent mouvement préfectoral et en particulier sur le remplacement de M. Vel Durand.

» Les représentants du Nord examineront notamment la question de savoir si le débat devra être porté devant le Sénat ou devant la Chambre ou même devant l'une et l'autre assemblée. »

L'*Eclair* ajoute que le gouvernement n'acceptera pas de discuter la question au fond; il déclarera que la nomination d'un fonctionnaire est un acte gouvernemental qu'on ne peut discuter à la tribune. Le gouvernement posera à ce sujet la question de confiance.

Le nouveau préfet de Lille. — M. Lauranceau, ancien préfet de la Somme, notre nouveau préfet, est arrivé à Lille, dimanche matin, par l'express de 11 h. 58 Il a aussitôt pris un fiacre pour se faire conduire à la préfecture. Cette visite n'avait aucun caractère officiel.

Le concert au profit des écoles libres de Lille. — Le concert au profit des Ecoles libres de Lille aura lieu, le samedi 6 février.

Pauvre enfant ! — *Sous ce titre, nous avons raconté* la mort d'un petit enfant que sa mère avait apporté malade à Lille. A ce sujet, les journaux ont reçu la note suivante de l'administration des hospices :

« Les journaux de la localité ont parlé d'un fait qui se serait passé à l'hôpital Saint-Sauveur, il y a quelques jours. Une dame, veuve Choquet, venant de Roubaix, aurait vu refuser l'entrée de l'établissement à son enfant malade, parce que ses papiers ne portaient pas le visa de M. le commissaire central de police.

» L'administration des hospices affirme de la manière la plus formelle, que la veuve Choquet ne s'est jamais présentée à l'économat de l'hôpital.

» Elle se sera, sans doute, adressée au bureaux des consultations gratuites des enfants malades, ou l'administration n'a rien à voir. »

Concerts et Spectacles

Le concert du « Cercle dramatique Molière ». — Dimanche, à cinq heures, a eu lieu, dans la salle des fêtes Philémon, un grand concert organisé par le *Cercle dramatique Molière* et offert à ses membres honoraires et aux familles des sociétaires. Un nombreux auditoire avait répondu à l'invitation des organisateurs.

Le programme comprenait deux parties, l'une musicale et l'autre dramatique.

C'est la *Chorale du Moulin*, dirigée par M. Hodûm, qui a ouvert la première partie par une excellente exécution du gracieux chœur de Laurent de Rillé « Une Noce au village. »

M. G. Scalbert, qui, précédemment, s'est déjà produit dans diverses auditions publiques, a interprété l'air des bijoux de *Lakmé*. Sa voix de ténor, agréablement timbrée, qui a acquis de l'ampleur et de la sonorité par par l'exercice, a parfaitement rendu les délicatesses de cette belle page de Léo Delibes.

Un air varié pour tuba a fait avantageusement apprécier le talent d'exécutant de M. Pascal Poulet.

M. Ph. Pollet, doué d'une belle voix de baryton, a également conquis les plus flatteuses faveurs du public.

Puis sont venus les *Deux Gendarmes* de G. Nadaud, très gentiment représentés par MM. F. Durieu et G. Vanbostal.

Un duo des *Pêcheurs de Perles* de Bizet a fait de nouveau avantageusement valoir les riches qualités des voix de MM. G. Scalbert et Ph. Pollet qui ont obtenu la faveur d'un bis.

Cette première partie a été agréablement clôturée par M. J. Monnier, qui a dit avec une joyeuse verve ses chansonnettes comiques.

La deuxième partie se composait d'une comédie en un acte *Les Marquises de la Fourchette*, convenablement interprétée par MM. F. Lierman, L. Clause, Ph. Pollet et G. Vanbostal et deux dames XX.

Nous devons aussi une mention élogieuse à l'accompagnatice dont, pour nous conformer au programme, nous respecterons l'anonymat.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Bur. 7 h. 1/2 **Jeudi 14 janvier 1897** Rid. 8 h.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

SPECTACLE DE FAMILLE

Le BARBIER de SÉVILLE

Opéra-comique en quatre actes. — Paroles de Castil Blaze

Musique de Rossini

A la leçon de chant Mlle GREGIA chantera : La valse du Pardon de Ploërmel.

Prix des places ordinaire. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

CARTES DE VISITES

A 1,25 LE CENT

à la Librairie du « Journal de Roubaix »

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du dimanche 10 janvier.* — Jeanne De Witte, rue des Arts, impasse Mozart, 4. — Madeleine Helsens, rue de Lannoy, c. Boyaval, 10 — Leopold Capron, rue d'Espagne, 11. — Léontine Liebaert, rue Rossini, 33. — Lucien Vanden Hucke, rue Dupuis-du, 31.

Publications de mariage. — Alphonse Parmentier, 36 ans, tisserand, rue Pellart 131, et Romanie Dehem, 3 ans, demoiselle de magasin, angle des rues Saint-Quentin et Fosses. — Arnould Vermersch, 21 ans, tisserand, rue de Toulouse 5, et Joséphine Delesalle, 20 ans, fileuse, rue de Toulouse 5. — Joseph Duganliez, 21 ans, apprêteur, Grande Rue 217, et Marguerite Dhooge, 18 ans, chapelière, Grande-Rue 227. — Théophile Traullé, teinturier, à Amiens, et Lucie Boutrilam, culottière à Roubaix.

Rene Lacroix, 21 ans, apprêteur, rue de la Redoute, 61 et Sophie Renard, 20 ans, bobineuse, rue de la Redoute, 67. — Jules Vanmullem, 25 ans, domestique, rue d'Alma, cour Thomas, 7 et Victorine Dumortier, 27 ans, servante, rue de la Fosse-aux-Chênes, 57, chez J. Wattel. — Alfred Roose, 25 ans, rentreur, rue d'Alma, 174 et Victoria Delcroix, 24 ans, bobineuse, rue Basse-Prisure, 57. — Emile Merchier, 27 ans, menuisier à Wattrelos et Augustine Derrevaux, 22 ans, servante à Roubaix.

Clotaire Marchand, 24 ans, électricien à Roubaix, et Camille Duverbecq, 23 ans, ménagère à Etrœungt. — Albert Decottignies, 24 ans, cordonnier à Wervicq, et Elodie Vanzele, 18 ans, piqueuse à Roubaix. — Emile Leclercq, 46 ans, menuisier à Croix, et Léocadie Oylaque, 39 ans, cuisinière, boulevard de Paris, 114. — Léon Dewimaert, 24 ans, employé de commerce, boulevard de Colmar, 37, et Zoé Farez, 23 ans, sans profession, rue de l'Abattoir, 24.

Cyrille Beernaert, 25 ans, fileur, rue de Soubise, cour St-Jean, 10, et Albertine Willem, 21 ans, doubleuse, rue de Soubise, cour St-Jean, 11. — Léon Poupé, 30 ans, employé de commerce, rue Galvani, 50, et Blanche Calewaert, 28 ans, visiteuse de pièces, rue des Sept-Ponts, 100. — Henri Deforoix, 25 ans, teinturier, rue de l'Ommelet, cour Ferret, 12, et Philomène Morant, 23 ans, bobineuse, rue de Rouen, cour Parent, 11. — Clovis Bonnel, 26 ans, employé de commerce, rue Nain, 21, et Marie Carpentier, 23 ans, sans profession, rue de la Vigne, 101. — Pierre Duyvejonck, 42 ans, apprêteur, rue Ste-Thérèse, 19, et Marie Cochet, 45 ans, tailleuse, rue St-Amand, 10.

Isidore Plançon, 30 ans, cordonnier, rue de l'Ommelet, 61 et Elise Samain, 21 ans, corsetière, boulevard de Strasbourg, 95. — Hubert Delnatte, 31 ans, charcutier, rue du Collège, 219 et Angèle Derambure, 22 ans, sans profession, rue Daubenton, 81. — Georges Demaertelaere, 24 ans, trieur de laines, rue des Anges, 33 et Irma Etienne, 26 ans, employée au Conditionnement, rue Solférino, 67. — Alfred Denis, 25 ans, tourneur en fer, rue du Fontenoy, 114 et Marie Yon, 24 ans, piquetiere, rue des Chasseurs, 22.

Cyprien Cesmulier, 24 ans, tisserand, rue du Pile, 85, et Palmyre Barbieux, 24 ans, peignière, rue de Tournai, 14. — Louis Lecomte, 23 ans, employé de commerce, rue du Tilleul, 118, et Zélia Milliscamps, 23 ans, sans profession, rue d'Inkermann, 9. — *Déclarations de décès.* — Emilienne Meurisse, 5 mois, rue et impasse de la Barbe d'Or, 14. — Rosalie Dorlot, 64 ans, rue des Vélocipèdes, 44.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 9 janvier.* — Marie Pluquet, le Voisinage. — *Déclarations de décès.* — Paul Duquesnoy, 37 ans, boucher, le Village.

LEERS. — *Déclarations de naissances du 9 janvier.* — Henri Bourgois, Vieux Bureau. — *Déclarations de décès.* — Henri Roart, 1 mois, Longue Rue.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 9 janvier.* — Néant. — *Publications de mariage.* — Louis Patin, 23 ans, peigneur, à Lys et Victorine Pardoel, 22 ans, journalière, Lannoy.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FERRIER LANGIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edouard-Louis-Alexandre FERRIER, membre du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Martin, ancien Président du Tribunal de Commerce veuf de Dame Clémence LANGIE, pieusement décédé à Roubaix, le 8 janvier 1897, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 11 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 12 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, 5.

Les amis et connaissances de la famille LAMBIN-GLORIEUX, *qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre* de faire part du décès de Monsieur Paul-Marie LAMBIN, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1897, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 13 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, 84.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le jeudi 14 janvier 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henry BOSSUT, ancien président du Tribunal de commerce, veuf de Dame Clémence POLLET, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1896, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Conférence de Saint-Vincent de Paul, de la paroisse Saint-Sépulcre, fera célébrer un Obit, en cette église, le vendredi 15 janvier, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Joseph, à Tourcoing (Croix-Rouge), le mardi 12 janvier 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Veuve Jules DUVILLIER, née Elisa BOUCHART, décédée à Roubaix, le 31 janvier 1896, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et inhumée au cimetière de la Croix-Rouge. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le mardi 12 janvier 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Albert-Joseph DELERUE, décédé à Roubaix, le 6 décembre 1896, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

LE COMMANDÉ A MORT VANYNGELANDT. — Nous avons annoncé, d'après un journal de Paris, que le pourvoi en grâce de Vanyngelandt, l'assassin de la servante du curé d'Ondezeele, avait été rejeté par le président de la République ; cette nouvelle est au moins prématurée. En effet, Me Dubar, l'éminent défenseur du condamné à mort, a reçu avis qu'il devait se rendre, aujourd'hui, lundi, à Paris, pour être reçu en audience par le président de la République.

Cette entrevue entre le Président de la République et Me Dubron, décidera du sort du condamné. Le défenseur de Vanyngelandt a bon espoir de fléchir la clémence du chef de l'Etat.

Ajoutons que l'on a publié à tort que Me Dubron avait été reçu en audience, mercredi, dernier par le Président de la République.

Le duel de Cambrai. — Nous avons parlé d'un duel qui avait eu lieu entre un officier de la garnison de Cambrai et un négociant de cette ville.

« Cette affaire, dit l'*Impartial de Valenciennes*, d'après la rumeur publique, serait sur le point d'avoir un contre-coup à Valenciennes. On raconte, en effet, qu'un fonctionnaire de notre ville, ami de M. D..., aurait été publiquement insulté par un autre fonctionnaire, à propos de pistolets de tir empruntés, par le premier au second, en vue du duel de Cambrai, sans autorisation suffisante.

» L'offencé, dit-on, a constitué des témoins.

» Etant donnés le caractère et la situation des personnes en cause, nous espérons que cette nouvelle affaire, greffée si inopinément sur celle de Cambrai, se terminera par un arrangement amiable. »

Un sauvetage à Dunkerque. — Hier soir, vers cinq heures, M. Charles Levêque et le matelot le Prêtre aperçurent, à environ quatre cents mètres, un bateau de pêche qui sombrait; c'était le *Georges et Louise* de Dunkerque qui coulait à pic. M. Levêque et son compagnon, qui se trouvaient dans une embarcation, se portèrent immédiatement au secours des naufragés qu'ils réussirent à sauver.

L'équipage, qui se composait de cinq hommes, a reçu les soins nécessaires au poste de la douane de l'Ecluse du Nord.

Une importante affaire de vol à Dunkerque. — Onze arrestations. — Le juge d'instruction de Dunkerque instruit en ce moment une importante affaire de vol d'alcool, dans laquelle sont impliqués un certain nombre de personnes, parmi lesquelles les sieurs Amand Remier, Jules Duquesne, Joseph Milleville, Théophile Matsaert, Pierre Grouet et Amand Thor, camionneurs, des individus, pendant qu'ils transportaient de l'alcool, faisaient des trous dans les tonnes et dérobaient par ce moyen, dans les bidons, une certaine quantité du liquide.

Les inculpés ont dénoncé trois employés de l'octroi et trois cabaretiers de Dunkerque, comme étant leurs complices. Actuellement, onze personnes sont sous les verrous.

De son côté, la régie forme un recours contre les fraudeurs dont elle a été victime.

Cette affaire a produit une vive émotion à Dunkerque, différentes personnes bien connues étant compromises.

PAS-DE-CALAIS

Le meurtre de la Citadelle de Calais. — Au sujet de cette affaire, un point restait toujours à éclaircir, celui de savoir qui avait pu procurer, au prisonnier, l'alcool avec lequel il s'était enivré. On sait aujourd'hui que l'un des cuisiniers aurait, en même temps qu'il portait la soupe au détenu, frauduleusement procuré une gamelle entière de genièvre. Le caporal, de garde la nuit du drame, et le cuisinier en question, sont sous les verrous.

BELGIQUE

La « Bourse nationale du travail. » — M. Devoit vient de fonder, à Bruxelles, la « Bourse nationale du travail » ; voici le but de cette institution :

« 1° Fournir de l'ouvrage aux *ouvriers catholiques sans* travail et veiller à ce qu'ils soient placés chez des patrons qui respectent leurs idées et les protégeront dans leurs ateliers en cas de besoin ;

» 2° Etablir une bonne entente entre les patrons et ouvriers, étudier les différends qui pourraient surgir entre eux et les aplanir, dans la mesure du possible, afin de prévenir des grèves ruineuses et bien souvent insensées ;

» 3° De veiller à ce que les patrons catholiques se servent *des membres ouvriers des cercles affiliés pour ne plus avoir* sous les yeux le triste spectacle de patrons rendus impuissants dans leurs propres ateliers, par la force socialiste. Remplacer les fauteurs de troubles et de grèves par des hommes de foi et d'ordre connaissant leurs devoirs ;

» 4° De faire comprendre aux patrons qu'un bon, vaillant et honnête ouvrier mérite un salaire convenable, ce qu'ils doivent lui accorder d'après ses mérites ;

» 5° Faire comprendre à l'ouvrier qu'il doit aimer et respecter son patron, qu'il doit lui fournir de l'ouvrage bien fait en quantité suffisante pour obtenir un bon salaire ;

» Placer les jeunes gens, apprentis de bureau, métier ou industrie quelconques dans des maisons où ils seront certains de ne recevoir de mauvais exemples ni des patrons ni des ouvriers ».

Namur. — *La discorde dans le camp socialiste.* — M. Defnet, le « petit tsar de la Basse-Sambre, » a fait jeter, par la Fédération socialiste namuroise, l'interdit sur les rédacteurs de la *Bataille*. Ceux-ci viennent à leur tour de faire jeter l'interdit sur M. Defnet par la société coopérative socialiste *l'Avenir*, où ils ont quelque mot à dire. Voici comment est en partie formulé l'anathème :

» Attendu que le sieur Defnet a porté atteinte à la dignité et gravement compromis les intérêts du parti ouvrier dans l'arrondissement de Namur.

» Attendu qu'il n'a pas apporté la vigilance nécessaire dans l'exécution de son mandat d'administrateur de la société et facilité par l'accomplissement de certaines irrégularités relevées dans les livres de comptabilité ;

» Attendu qu'il a porté un préjudice moral et pécunier considérable à la coopérative, en excitant l'entrepreneur St .. à poursuivre celle-ci ;

» Attendu que le sieur Defnet doit être rendu responsable de l'insuccès de la société coopérative « l'Avenir », dont il a boycotté l'établissement la *Maison du Peuple* et diffamé de nombreux membres, tandis qu'il en engageait d'autres à retirer leurs actions ou déconseillait la souscription de nouvelles ;

» Par ces motifs, prononce l'exclusion du sieur Defnet comme membre de la coopérative « l'Avenir » ;

» Se déclare indigne de représenter au Parlement les travailleurs socialistes de l'arrondissement de Namur; engage le conseil général à provoquer sa démission comme député et à entamer, dès à présent, une vigoureuse campagne de propagande socialiste dans l'arrondissement de Namur pour réparer le préjudice moral causé par les agissements du sieur Defnet. »

Gand. — *La hausse du pain.* — *Une manœuvre socialiste.* — Nous avons parlé vendredi de l'enlèvement du *Voorwit* de Gand avec les autres coopératives de cette ville pour élever le prix du pain. M. Pol De Witte vient de jouer à ce sujet, un mauvais tour à Anseele. Dans une lettre qu'il adresse au moniteur socialiste gantois en vertu du droit de réponse, il démontre que, même si on admet les chiffres cités dans une lettre d'Anseele, malgré la hausse du blé, la coopérative Voornit pouvait continuer à livrer le pain à l'ancien prix.

En agissant comme il l'a fait, Anseele a agi en parfait capitaliste. La conclusion de Pol De Witte est celle-ci :

« Cette entente des coopératives démontre où on en arriverait si elles devaient monopoliser elles seules toutes les denrées alimentaires !

» Ne devrait-on pas craindre qu'elles règlent les prix comme elles le voudraient ? Si les ouvriers, après des peines inouies, réussissaient à faire ajouter un centime par heure à leur salaire, on pourrait aussitôt reprendre cette augmentation par une hausse équivalente sur les denrées alimentaires dont ils ne peuvent se passer »

A cela, Anseele a répondu que la question avait été discutée devant une assemblée générale de 4,000 membres, que les membres du *Voorwit* savaient mieux ce qu'ils avaient à faire pour leurs intérêts et leur société que Pol De Witte et qu'ils n'ont de compte à rendre ni à lui, ni aux autres ennemis.

Pol De Witte, dans la même lettre, s'étonne que Van Huffel, qui attaque tous les jours le Vooruit, traite ses chefs de tyrans, lance contre eux des accusations graves et fait un procès, pour irrégularité, au conseil d'administration, que Van Huffel, disons-nous, n'ait pas été expulsé du Vooruit, d'où l'on a chassé De Witte et Braeckman pour des raisons bien moins graves. Que répond Anseele ? Ces deux lignes :

« L'assemblée générale du parti a approuvé l'attitude de l'administration. »

Et c'est tout. Mais que peut-il bien avoir là-dessous ? Pourquoi n'expulse-t-on pas Van Huffel ? Et pourquoi ce dernier met-il Anseele au défi d'oser l'expulser ? Quel est ce mystère ?

Liège. — *Les Démocrates chrétiens* ont inauguré dimanche après-midi, dans la paroisse Sainte-Véronique, leur local sectionnaire.

MM. Carton de Wiart, député de Bruxelles, Kurt, professeur à Liège, Mabile, professeur à Louvain, et l'abbé Poltier ont préconisé l'union entre tous les catholiques, affirmant la volonté qu'a la démocratie chrétienne de garder son autonomie et son programme propre.

Charleroi. — *Un congrès de houilleurs.* — Un congrès de houilleurs belges s'est réuni dimanche à Charleroi pour obtenir une augmentation de salaire demandée par suite de la reprise des affaires.

Les horaires principalement ont préconisé la grève, mais cette proposition a été rejetée par 26 délégués contre 26 et trois abstentions.

Blankenberghe. — *La création d'une seconde voie ferrée.* — M. le ministre des chemins de fer vient d'informer l'administration communale de Blankenberghe qu'une seconde voie sera ajoutée à la ligne ferrée entre Blankenberghe et Dudzeele. Cette amélioration pourra être réalisée pour la prochaine saison balnéaire.

Bruges. — *Une tentative de meurtre.* — Une tentative de meurtre vient d'être commise à Zerkeghem, près de Bruges.

Dans la nuit du 6 au 7 courant, un individu de la localité se trouvant attablé dans l'auberge des époux Declercq. Vu l'heure tardive, le fils Pierre, âgé de vingt-huit ans, pria le client de sortir. Celui-ci s'y étant refusé, Declercq voulut employer la violence ; une lutte s'engagea, au cours de laquelle Declercq fut frappé à la tête de trois coups de couteau ; sa sœur, Rosalie, qui était intervenue, fut également blessée à la main d'un coup de couteau. Les blessures sont heureusement sans gravité. La gendarmerie d'Oudenbourg a ouvert une enquête. L'auteur n'a pas encore été arrêté.

Zele. — *Un homme broyé par un train.* — Un terrible malheur est arrivé, vers 8 heures du soir, près de la gare. Un nommé Henri Bosschaert, âgé de 47 ans, père de quatre enfants en bas âge, a été complètement broyé par un train venant de Termonde. La douleur qu'éprouvent sa femme et ses enfants est indescriptible. La victime était estimée de tous.

Anvers. — *Deux hommes noyés.* — Le batelier Louis Broodnoos, dont le bateau était amarré au quai du Rhin, à Anvers, est tombé dans l'Escaut, samedi soir. Son cadavre n'a pas encore été repêché.

Vers six heures, le nommé Louis Vaerewyck, demeurant à Austruweel, qui déchargeait des planches à bord d'un steamer amarré au Katteudykck, est tombé à l'eau par suite d'un faux mouvement.

Son cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital Stuyvenberg.

Un grand incendie. — Un incendie s'est déclaré samedi matin, vers 8 heures, rue de l'Aviron, 27. Les flammes se sont communiquées au toit de la maison portant le n° 29. Les pompiers ont dû détruire les toits de deux maisons pour empêcher le feu de se communiquer aux habitations voisines. Les dégâts sont importants.

Marchienne. — *Un terrible éboulement.* — Samedi après-midi, un fort bel éboulement survenu au charbonnage de Bayemont, à Marchienne, a causé la mort de deux ouvriers, Pierre Vandenpeire, 34 ans, père de huit enfants, et Florentin Condé, également père de famille, âgé de 26 ans.

Une cloche s'est effondrée, descendant d'une hauteur considérable.

Les corps ont été remontés et l'enquête est menée par les ingénieurs des mines.

Les travaux étaient en bon ordre.

Escaussines. — *Un violent incendie.* — Le feu s'est déclaré avec violence dans la maison d'un ouvrier carrier, M. Delalière.

Les habitants de la maison sinistrée ont dû se sauver, à demi nus, par les fenêtres au moyen d'échelles.

Les dégâts sont importants. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Tournai. — *A l'Académie de musique.* — C'est hier, dimanche, qu'a eu lieu, devant un public nombreux et choisi, la première audition des nouveaux concerts de l'Académie, organisés en vertu du nouveau règlement de cet établissement.

Le directeur, M. Daneau, est un excellent artiste, prix de Rome, qui nous vient de Charleroi, précédé d'une bonne réputation; tout jeune encore il a déjà tout un bagage artistique très important. Sa cantate *Callirhoé*, exécutée récemment à Bruxelles et à Gand a été très applaudie et universellement appréciée par la presse.

Hier, M. Daneau nous a fait entendre deux de ses œuvres, une *Marche-Cortège*, faite pour l'*Exercice à travers les âges*. C'est très large et traité avec ampleur, mais nous préférons le *Sanctus* pour voix mixtes et orchestre; c'est une page de tout premier ordre, écrite en loge, comme épreuve préparatoire pour